

Les terrasses de café priées de baisser le volume

Le Figaro, [Caroline Sallé](#), 12 juin 2012



La loi antitabac a jeté les fumeurs à la rue et poussé à l'agrandissement des terrasses afin de les capter. Crédits photo : Alexandre Renahy / JerryCom

Cinq sonomètres viennent d'être déployés dans le XIe afin de mesurer l'impact du bruit émis devant les débits de boissons.

Conversations animées, éclats de rire stridents, tintements de verres à répétition... Aussi banale soit-elle, la bande-son qui passe actuellement en boucle devant les bistrotts de la capitale n'est pas franchement du goût de tous les habitants.

La preuve, jeudi dernier, les riverains des 1er, 11e, VIIIe et IXe arrondissements avaient décidé de s'unir dans un chœur de... «chuuuuuuuuut!» pour mieux manifester leur ras-le-bol, avant de reporter ce rassemblement en raison des législatives. Il y a quelques mois, histoire d'apaiser les relations à couteaux tirés entre commerçants et riverains, le maire du XIe s'est décidé à mettre en place une médiation. Même la Mairie de Paris s'est penchée sur le problème: entre 23 heures et 3 heures du matin, elle envoie désormais des [Pierrots de la nuit](#) sillonner les lieux festifs de la capitale afin de calmer, sur le mode de l'humour, les ardeurs vocales des noctambules.

«Avant, les nuisances sonores étaient synonymes de circulation routière. Aujourd'hui, on commence à prendre en compte d'autres phénomènes», témoigne Julie Nouvion, la présidente de Bruitparif, l'Observatoire du bruit en Ile-de-France. À commencer par la multiplication des terrasses. Déjà dans le collimateur pour leur tendance à prendre de plus en plus leurs aises sur les trottoirs, voilà qu'on leur reproche maintenant de donner un peu trop de la voix. À la Chambre des huissiers de justice de Paris, qui propose un service d'urgence la nuit, un quart des constats concernent le volume sonore excessif généré le soir par les terrasses de bars et de restaurants. «Dernièrement, je suis intervenu rue Lamarck, où un simple petit bar-tabac au rez-de-chaussée d'un immeuble a installé trois tables dehors. Entre les gens qui sortent fumer et ceux qui sont attablés, les voisins du dessus ne peuvent plus fermer l'œil», assure Maître Marc Farruch.

En cause, la loi antitabac

En cause, la loi antitabac qui a jeté les fumeurs à la rue et poussé à l'agrandissement des terrasses afin de les capter. «En même temps, cette loi est un fabuleux prétexte qui a servi à annexer l'espace

public, fustige Élisabeth Bourguignat, une porte-parole du réseau «Vivre Paris!», regroupement de 24 associations d'habitants. Quand on sait que les bistrotiers font une bonne partie de leur chiffre d'affaires grâce aux terrasses, on comprend que cela les arrange. Le problème, c'est qu'à force d'être dérangés, les habitants de certains quartiers finissent par déménager et louent en meublé à des touristes de passage. En pleine crise du logement, on ne peut pas se permettre de sacrifier un seul appartement.»

Pour l'heure, cinq sonomètres ont été installés par Bruitparif rue Jean-Pierre-Timbaud (XIe) afin de mesurer concrètement l'impact sonore des terrasses. «Nous étudions également plusieurs autres pistes: un système d'alerte par SMS des patrons de bars dès que le bruit dépassera le seuil fixé, car ils n'ont pas toujours conscience de la nuisance», explique Julie Nouvion. L'Observatoire réfléchit aussi à l'opportunité de placer des feux tricolores au-dessus des établissements afin de responsabiliser directement les usagers.

Problème: «Les seuils réglementaires dans Paris sont tellement hauts aujourd'hui qu'ils ne sont jamais atteints. Il y a un vrai travail législatif à mener.» A contrario, l'amende encourue pour tapage nocturne, 68 € seulement, est sans doute trop peu élevée pour être réellement dissuasive.